

DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE LIMOGES

Vu le Code de l'éducation,
Vu les statuts de l'Université de Limoges,
Vu la délibération n° 808/2026/CAB du CA Exceptionnel du 25 juin 2026

Délibération enregistrée sous le numéro : **809/2026/CAB**
Conseil d'Administration du 3 juillet 2026

Sujet : Documents adossés au dossier COMP voté en CA Exceptionnel le 25 juin 2026

Au dossier COMP présenté en CA du 25/06/2026, sont adossés :

- Des tableaux portant sur des indicateurs nationaux et régionaux
- Des annexes contractuelles (Convention INSERM-Université de Limoges ; convention CNRS-Université de Limoges ; convention CROUS-Université de Limoges, et convention ARS-Université de Limoges)
- Des annexes complémentaires aux COMP

Ces documents complémentaires sont proposés au vote des membres du CA.

Membres en exercice : 36
Nombre de présents ou représentés : 25
Abstention (s) : 2
Suffrages exprimés : 23
Pour : 18
Contre : 5

Fait à Limoges, le 3 juillet 2026

Le Président de l'Université

Vincent JOLIVET

Publié au recueil des actes administratifs du mois de juillet 2026.
Transmis au rectorat de l'académie de Limoges le 7 juillet 2026.

Modalités de recours : *En application de l'article R 421-1 du code de justice administrative, le Tribunal Administratif de Limoges peut être saisi par voie de recours formé contre les actes réglementaires dans les deux mois à partir du jour de leur publication et de leur transmission au Recteur*

Délibération publiée sur le site de l'Université de Limoges